

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Setrag : un nouveau décès dans un train voyageurs



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

Un autre passager était passé de vie à trépas, en février dernier.

G.R.M
Libreville/Gabon

AGÉ de 39 ans, le Gabonais Alban Romaric Lengata Siba est décédé à bord du train voyageurs n° 290, annonce la Société d'exploitation du transgabonais (Setrag). Le drame est survenu dans la nuit du mercredi 4 mai courant, à la hauteur de la gare d'Abanga, précise l'entreprise concessionnaire du chemin de fer dans un communiqué parvenu à notre rédaction. Dans ce communiqué, la Setrag assure que le défunt ne présentait aucun signe de détresse depuis son embarquement à la gare ferroviaire de Franceville, dans la province du Haut-Ogooué. Mieux, accompagné d'un groupe d'amis, Alban Romaric Lengata Siba effectuait un voyage sans incident particulier, jusqu'à ce qu'il soit pris d'un soudain malaise. Les

infirmières appelées pour l'intervention d'urgence n'ont malheureusement rien pu faire. Le trentenaire a rendu l'âme, alors que lesdites infirmières s'affairaient pour le réanimer.

Toujours selon la Setrag, les amis du défunt ont aussitôt informé ses parents. Ce qui laisse penser qu'il s'agirait de vieilles connaissances. C'est le deuxième décès que l'on enregistre dans

un train Setrag depuis le début de l'année. Le premier remonte au 13 février dernier, entre les gares d'Abanga et Ndjolé. Ayant pris place dans le train n°733 faisant le sens Owendo-Franceville, la

victime dont l'identité n'a jamais été communiquée, aurait été aussi frappée par un malaise soudain. Ce premier décès n'a jamais été élucidé. Qu'en sera-t-il de celui de mercredi dernier ?

MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 09 mai 2022
Appel d'offres : N° 001/DGRSN/2022
Nom du projet : Acquisition des équipements pour le contrôle qualité des générateurs de rayons X
Source de financement : Etat gabonais (*Budget d'investissement 2022*)

1. OBJET

La Direction Générale de la Protection et de la Sécurité Nucléaire lance un appel d'offres pour l'acquisition des équipements pour le contrôle qualité des générateurs de Rayons X.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Le Directeur Général de la Radioprotection et de la Sécurité Nucléaire
CHALEY Charles

Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
Direction Générale de la Protection et de la Sécurité Nucléaire,
Complexe Immobilier la PERLA, bâtiment C,
Rez-de-Chaussée.
B.P. 1172 Libreville, Tél. 066 11 22 78

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 08 juin 2022 à 9 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT. A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 08 juin 2022 à 10 heures dans la salle de réunion la Direction Générale de la Protection et de la Sécurité Nucléaire, Complexe Immobilier la PERLA, bâtiment C, Rez-de-Chaussée.**

Le Directeur Général des Marchés Publics
Eugène Pénaforé MINTSA OYAME

Faits d'ailleurs

FRANCE/DRÔME : UN DÉTENU S'ÉVADE LORS D'UNE SORTIE AU ZOO

UN détenu de la prison de Valence s'est évadé lors d'une sortie au zoo d'Upie, rapporte France Bleu Drôme Ardèche, mercredi 4 mai. Une enquête est ouverte pour "évasion en flagrance" et la section de recherches de Grenoble et le groupement de gendarmerie de la Drôme sont saisis, indique le parquet de Valence dans un communiqué. Un mandat de recherche et un mandat d'arrêt sont délivrés.

... HAUTS-DE-SEINE : TROIS BÉBÉS RETROUVÉS MORTS DANS UNE CAVE

TROIS bébés ont été retrouvés morts, mardi 3 mai, dans une cave de la commune de Ville-d'Avray, dans les Hauts-de-Seine, a appris franceinfo, auprès du parquet de Nanterre, confirmant une information de TF1 et LCI. Les corps ont été découverts dans le cadre d'une gestion de succession, dans le pavillon d'un gynécologue mort en novembre 2015. Ils étaient conservés dans un liquide dans trois seaux, a appris France Télévisions de sources concordantes. Deux d'entre eux ont été retrouvés fossilisés, le troisième dans un bon état de conservation.